

Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria
Telephone: +43-1-26060, Telefax: +43-1-26060-5867 / 5868, Telex: 135612 uno a
E-Mail: secretariat@incb.org Internet Address: <http://www.incb.org/>

Comparer au discours prononcé

Discours de M. Raymond Yans, Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), à l'occasion de l'ouverture du Débat de haut niveau de la 57^{ème} session de la Commission des stupéfiants, Vienne, le 13 mars 2014

Monsieur le Président,
Excellences,

Un temps d'examen et de réflexion

L'examen de haut niveau de la Déclaration politique et du Plan d'action arrive à point nommé. Effectivement, 2014 marque plus de 100 ans d'efforts de contrôle de substances dangereuses pour la santé de l'humanité. Que serait la situation aujourd'hui sans les trois Conventions internationales relatives aux drogues. Selon des estimations de l'ONUDC, sans ces conventions, il y aurait probablement une centaine de millions de toxicomanes consommant des opiacés dans le monde à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, il y en a cinq fois moins.

L'ONUDC estimait il y a quelques années que la prévalence de l'abus de drogues illicites était beaucoup moins élevée que celle de l'abus d'alcool et de tabac. En effet, ces deux drogues légales tuent des dizaines de fois plus que les stupéfiants et psychotropes illicites. N'oublions pas, chers collègues, lors des débats de notre session, de réfléchir sérieusement à la question de savoir pourquoi.

Il est vrai qu'un bon nombre de circonstances ont changé depuis l'adoption des traités. Il n'existait en 1961 que 104 Etats-membres de l'ONU, et pas d'Internet. Certains défis de la santé publique, tels que le VIH/SIDA, ne s'étaient pas encore manifestés. Si vous me permettez d'ouvrir une parenthèse, le cannabis à haute concentration de THC d'aujourd'hui est aussi une substance très différente de celle qui existait quand certains d'entre nous étaient encore jeunes.

Mais les principes de base n'en restent pas moins valables. Comme **premier principe**, en adoptant la Convention de 1961, vous aviez décidé de limiter l'usage licite de drogues à des fins médicales et scientifiques. Ces substances ont été placées sous contrôle sur conseil de l'OMS, parce qu'elles étaient considérées comme entraînant la dépendance et dangereuses pour la santé.

Serait-ce donc différent aujourd'hui?

Le **second principe** est celui du multilatéralisme. Les résultats que vous, les Etats, avez obtenus, reposent sur une application pratiquement universelle des traités. Ces résultats ont permis de contenir, faute de le résoudre, le problème de la drogue illicite. Avons-nous le droit d'affaiblir un système que nous avons mis plus de cent ans à mettre en place?

L'esprit des conventions et leurs résultats

L'OICS n'a jamais fait la guerre à qui que ce soit. Pas même à la drogue, pour citer le Président Nixon. On semble parfois oublier pourquoi les Etats ont mis en place le système de contrôle contemporain.

Limiter l'usage de drogues uniquement à des fins médicales et scientifiques avait pour but de réduire les souffrances personnelles et d'éviter à de nombreux pays de sombrer dans l'infortune qu'a connue la Chine, au 19eme siècle.

Ce système a été créé par vous, les Etats, pour lutter contre l'abus de substances que vous considérez comme très dangereuses.

Et c'est encore vous, les Etats, qui avez remporté des succès considérables.

S'il est aujourd'hui difficile d'obtenir, du commerce légal, des substances telles que l'héroïne ou la cocaïne, ou des produits chimiques précurseurs, c'est en partie grâce aux Conventions, c'est à dire grâce à vos efforts.

Je cite à nouveau l'ONU DC qui a déclaré en 2009 que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des précurseurs s'était améliorée d'une manière spectaculaire depuis le début du XXI siècle.

Pourquoi 193 pays ne distribuent les drogues que dans des pharmacies et sur ordonnance?

Ce n'est pas parce que l'OICS vous le demande, c'est parce que vous en avez vous-mêmes décidé ainsi en rédigeant, puis en adoptant les Conventions pour mieux protéger la santé de vos populations, et surtout de votre jeunesse, contre des substances qui peuvent être addictives et dangereuses. Et dangereuses elles le sont. En ce qui concerne le cannabis, par exemple, la littérature scientifique récente démontre clairement sa dangerosité sur le psychisme des adolescents.

Légalisation et dépénalisation

C'est bien à vous ENSEMBLE de décider de la politique à suivre.

Limiter la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques est un des principes fondamentaux des traités.

Changer ce principe ne mènerait-il pas à une augmentation de la consommation de certaines drogues ? Changer ce principe n'aurait-il pas des répercussions évidentes ou imprévisibles sur la santé des populations, surtout des jeunes?

N'est-il pas de sens commun qu'en contrôlant l'offre de produits dangereux, on en limite la consommation ?

Qui assumera la responsabilité politique si, en rendant les drogues accessibles sans contrôle médical, nous créons une génération incapable de se concentrer sur des tâches élémentaires?

C'est à vous, les représentants des gouvernements, d'apporter la réponse.

Mais prudence est peut-être de mise.

Et souvenons-nous aussi que rien dans les Conventions n'oblige les Etats à incarcérer les usagers de drogues. Au contraire, l'Organe a recommandé à maintes reprises le traitement et la prévention plutôt que la pénalisation des usagers. Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'une approche équilibrée accordant une place primordiale à la prévention et au traitement. Nos rapports annuels en font le témoignage.

Les Conventions et l'OICS ne vous demandent pas de considérer les personnes dépendantes de la drogue comme des criminels. Ne les traitons pas non plus avec condescendance. Il s'agit avant tout d'êtres humains confrontés à des substances chimiques ou naturelles qui peuvent briser même la plus forte des volontés.

Cannabis médical

Le moment est venu où les autorités médicales doivent se prononcer si vraiment fumer du cannabis, après l'expérience qu'a l'humanité avec le tabagisme, est le meilleur traitement pour certaines maladies? Reste à voir.

Ce n'est pas à l'OICS d'en décider, ni même de juger pourquoi la CND a décidé de placer certaines substances dans tel ou tel tableau des traités. L'Organe prie instamment l'OMS et la CND, seuls compétents en la matière, de se prononcer sur l'utilité médicale potentielle du cannabis fumé ainsi que sur ses effets sur la santé humaine.

Nouvelles substances psychoactives (NSP)

L'apparition de ces nouvelles substances pose un défi particulier. Comme il n'existe pas encore de cadre international spécifique pour faire face au problème, beaucoup d'Etats essaient d'établir un contrôle national, régional ou international. La communauté internationale se doit de s'attaquer d'urgence, au moins au trafic à grande échelle de ces substances si dangereuses et parfois mortelles. Et comme vous le savez, l'OICS et l'UNODC vous aident actuellement à faire face à ce défi. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

Mais la situation rappelle étrangement l'époque où les Etats étaient si alarmés qu'ils décidèrent de créer des conventions internationales pour sauvegarder la santé de leurs populations contre des drogues qui n'étaient, à l'époque, pas sous contrôle international.

N'est-il pas paradoxal qu'à l'heure où beaucoup d'Etats, aujourd'hui, songent à contrôler les cannabinoïdes synthétiques, et je crois que vous avez raison, certains Etats, parfois les mêmes, discutent de la légalisation de la production, de la culture et de la distribution de marijuana à des fins purement ludiques, parce que ce serait dans l'air du temps ?

Où est la logique politique ?

Quel message est donné à la jeunesse, à nos enfants, en matière de prévention?

Un temps de dialogue

L'Organe est prêt à participer à un dialogue sur l'application du système international de contrôle des drogues. Permettez-moi de vous assurer qu'au sein de l'OICS, nous continuons à être conscients de nos responsabilités et sommes ouverts - comment pourrions-nous ne pas l'être - à l'évolution de notre siècle. Ainsi, l'OICS encourage les États parties qui punissent de la peine de mort les infractions liées à la drogue, d'envisager d'abolir la peine capitale pour ce type de crime. Parce que tout simplement l'abolition de la peine capitale, en tant que telle, va dans le sens de l'histoire.

Rien dans l'histoire des nations n'est figé, mais l'examen des priorités à donner aux politiques en matière de drogue doit se fonder sur des évidences scientifiques, avec la plus grande considération pour la santé de la population et surtout de la jeunesse.

Et la conscience qu'il est primordial de renforcer les politiques de prévention.

De son côté, l'OICS considère qu'il faut non seulement adapter mais renforcer le système international de contrôle des drogues surtout en matière de lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent.

C'est cependant à vous, les États membres, la CND et l'Assemblée Générale des Nations Unies, qu'il reviendra de prendre la décision, et d'en assumer la responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Je vous remercie de votre attention.